

Rappels des risques :



Incendie



Electrisation

Pré-requis

- Etre habilité, baliser, vérifier les protections et porter les EPI. Ne pas laisser l'opérateur seul pendant les essais.

Mode opératoire

Description du mode opératoire (avec dangers associés)	Mesures de prévention collectives et individuelles spécifiques
<p>Préparation de l'Opération</p> <p>1- Le responsable de l'essai ou de la MERI prend connaissance de l'état mécanique et électrique de son installation.</p> <p>2- Le chargé de travaux désigné par le responsable de l'essai ou de la MERI vérifie que les câblages et bornages des divers appareils constituant l'installation auront été contrôlés électriquement.</p> <p>Points 1 et 2 consignés sur « Autorisation de MERI »</p> <p>3- Rappel des risques à l'ensemble des participants</p> <p>Electrisation, court circuit, incendie, brûlure...</p>	<p>Protection Collective :</p> <p><i>Le responsable de l'essai ou de la MERI ou son chargé de travaux doit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir de quoi baliser la zone en cas de mesure électrique et intervention sous tension ou d'essais sur des organes mécaniques mobiles (pompe, entraînement mécanique, vérin, portes, safrans, mats ...), <p>Protection Individuelle :</p> <p><i>Le responsable de l'essai ou de la MERI ou son chargé de travaux doit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la disponibilité des EPI (Masque facial et gants isolant classe 00 pour les mesures et interventions sous tension), - Vérifier la disponibilité d'extincteurs CO2 à proximité et prévenir le PC sécurité, <p>Obligation :</p> <p><i>D'être habilité selon son niveau de responsabilité (voir RDE000015969)</i></p>
<p>Pendant l'Opération</p> <p>1- Le responsable de l'essai ou de la MERI doit utiliser des appareils de mesures ou de contrôles aptes à la mesure.</p> <p>2- Le responsable de l'essai ou de la MERI doit rappeler aux intervenants l'interdiction d'effectuer des raccordements ou branchements sous tension.</p> <p>3- Pour les essais officiels ou MERI, les relevés seront pris en compte dans un compte rendu et donnent lieu à un procès verbal signé.</p>	<p>Protection Collective :</p> <p><i>Le responsable de l'essai ou de la MERI ou son chargé de travaux doit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Eviter de laisser un opérateur seul pendant la réalisation d'essais, - Faire diffuser par le PC sécurité le début, la nature, les locaux et la fin des essais pour les Essais ou MERI de forte puissance et les essais particulier (mouvement mécanique : portes, safrans, mats...); baliser les zones à risque; poster un opérateur en liaison (téléphonique, talkie-walkie, interphone, etc...) avec le responsable de l'essai ou de la MERI durant les phases à risque. - Vérifier que les portes, plaques à bornes, couvercles électriques à alimenter soient fermées, - Baliser la zone en cas de mesure électrique et intervention sous tension.

Obligatoire EE

© Naval Group 2020 tous droits réservés

<p>4- En cas de mesure, le numéro et la validité de l'appareil seront consignés dans le procès verbal.</p> 	<p>Protection individuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Port des EPI (Vêtements électriciens, chaussures de sécurité et tapis isolants, masque facial et gants isolant classe 00 pour mesures et opérations sous tension), <p>Obligation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De porter les EPI adaptés aux opérations à effectuer, - D'être habilité selon son niveau de responsabilité (voir RDE000015969),
<p>Après l'Opération</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Rangement des équipements ayant servi aux essais ou MERI, 2- Nettoyage du poste de travail, 3- Redisposer l'installation, 	<p>Protection Collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retrait des balisages, - Faire diffuser la fin des essais, <p>Protection Individuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Port des EPI

<p>Rédacteur : F. DUBOST Visa : ACQUIS</p>	<p>Vérificateur : F. MAILLARD Visa : ACQUIS</p>	<p>Approbateur : Y. HUMBERT</p>	<p>Date : 05/11/2020 VISA : ACQUIS Original à SM/HSE</p>
---	--	--	--